

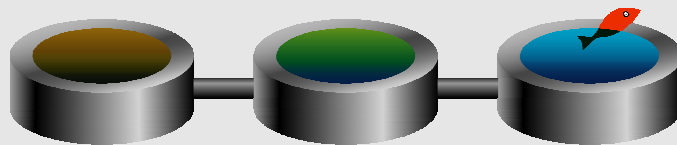
Rapport annuel

Commune de LASSY

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2009
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2009

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	4
■	VOLUMES FACTURES	4
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES	5
■	GLOSSAIRE	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	REMUNERATION DU PRESTATAIRE	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	7
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	8
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000	9
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION	10
■	RECETTES D'EXPLOITATION	11
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	12
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	12
■	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION	12
■	CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION	13
■	CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES	13
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	14
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	14
■	ETAT DE LA DETTE	14
■	AMORTISSEMENTS REALISES	14
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	15
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	15
■	PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	16
■	PRIX GLOBAL : LASSY	17

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune exerce par elle-même la compétence assainissement.

La commune n'adhère à aucun EPCI pour la compétence assainissement.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

700 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

- *Changement de mode de gestion*

Le service était exploité en régie jusqu'au 31 décembre 2008.

- *Mode de gestion au 31 décembre 2009*

Le service est exploité en régie avec une prestation de services. Le prestataire est la société STGS en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2009. La durée du contrat est de 4 ans. Il prend fin le 31 décembre 2012.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société STGS sont les suivantes :

Gestion des abonnés	Contôle de conformité des nouveaux branchements
Entretien	Branchements (partie publique), de la mise à niveau des tampons de regard, des collecteurs, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, Installations de téléalarme, télégestion, Regards de visite et ouvrages annexes
Prestations particulières	traitement des boues

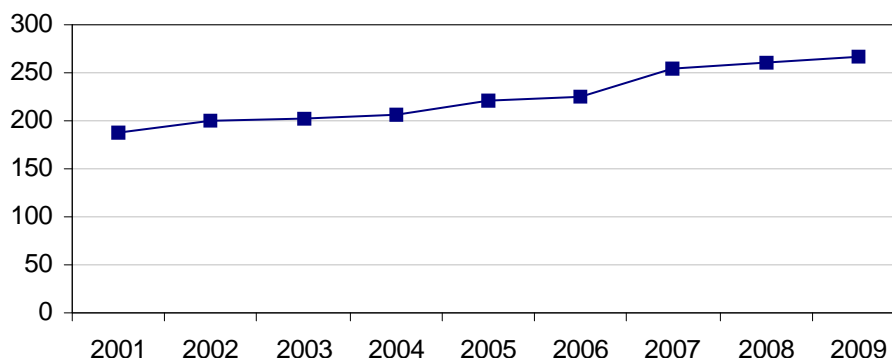
La commune prend en charge :

Renouvellement	des branchements, des collecteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil, Installations électriques et informatiques, Matériels de téléalarme
-----------------------	---

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2008	2009	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	260	267	+2,69 %

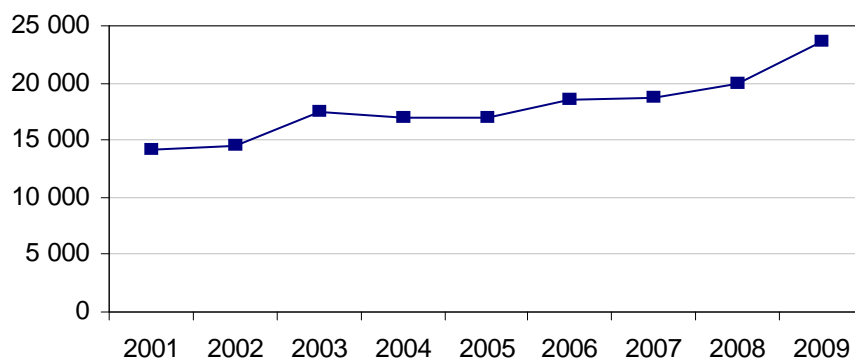
- Evolution du nombre total d'abonnements



■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2008	2009	Variation
- aux abonnés domestiques	19 935	23 600	+18,38 %
Total des volumes facturés	19 935	23 600	+18,38 %

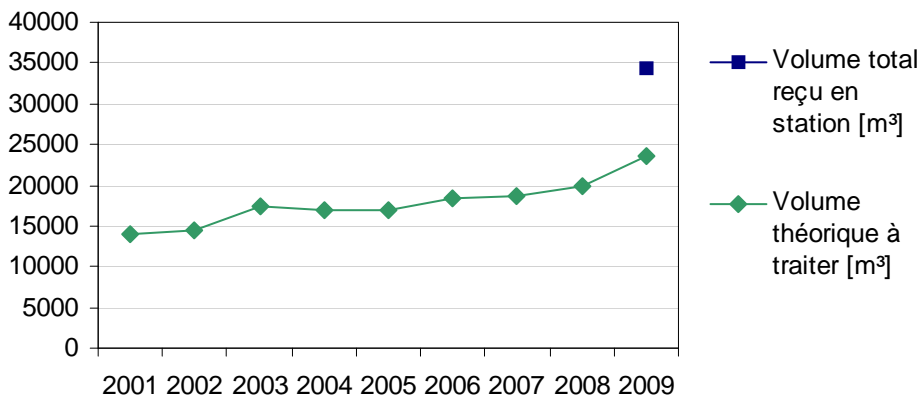
- Evolution des volumes facturés aux abonnés



- Evolution des eaux claires parasites

L'importance des eaux claires parasites peut être approchée par la différence entre :

- le total des volumes assujettis, des volumes d'effluents importés, diminué du total des volumes d'effluents exportés
- et le total des volumes mesurés en station



Total des importations d'effluents en 2009 : 0 m³

Total des exportations d'effluents en 2009 : 0 m³

■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère un ouvrage d'épuration : station d'épuration boues activées

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique

Capacité nominale : 1 550 Equivalent habitant

La population raccordée à la station d'épuration est de : 700 habitants

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Capacité	93 kg/j	217 kg/j	108,5 kg/j	23,3 kg/j	23,3 kg/j	4,65 kg/j	303 m ³ /j

Prescriptions de rejet

du

Milieu récepteur du rejet : Le Canut/Vilaine

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
Période : du 01/06 au 30/11		
- DBO5	1	20
- DCO	1	65
- MES	1	25
- NKj	1	8
- NGL	1	15
- Pt	1	1,2
Période : du 01/12 au 31/05		
- DBO5	1	20
- DCO	1	65
- MES	1	25
- NKj	1	10
- NGL	1	20
- Pt	1	4

Rapport annuel

EXERCICE
2009

Charges reçues par l'ouvrage : Période : du 01/06 au 30/11

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	26,6 kg/j	52,5 kg/j	31,1 kg/j	8,9 kg/j	8,9 kg/j	1,25 kg/j	74 m ³ /j
Rejets moyens	5 mg/l	45 mg/l	9 mg/l	2,9 mg/l	4,1 mg/l	0,7 mg/l	74 m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	98,6 %	93,7 %	97,9 %	97,6 %	96,6 %	95,9 %	Sans objet

Charges reçues par l'ouvrage : Période : du 01/12 au 31/05

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	10,5 kg/j	22,2 kg/j	6,7 kg/j	4,7 kg/j	4,7 kg/j	0,51 kg/j	117 m ³ /j
Rejets moyens	5 mg/l	49 mg/l	29 mg/l	4,1 mg/l	10 mg/l	0,7 mg/l	88 m ³ /j
Rendement de la station d'épuration	95,8 %	80,6 %	61,9 %	92,3 %	81,3 %	87,9 %	Sans objet

Les charges brutes entrantes et les rejets moyens sont issues des bilans effectués les 28/06 et 21/12.

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2009
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	238

■ **GLOSSAIRE**

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
11/12/2009	Fixation des tarifs de la redevance assainissement applicables au 1 ^{er} janvier 2010
11/12/2009	Fixation des tarifs de participation de raccordement à l'égoût (PRE) applicables au 1 ^{er} janvier 2010: 1000 € pour une maison particulière

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

■ REMUNERATION DU PRESTATAIRE

La rémunération de la société STGS est calculée conformément au contrat de prestation de service.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2009	1 ^{er} jan 2010
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,1700	0,1800

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif hors redevance de modernisation des réseaux de collecte

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2009	1 ^{er} jan 2010	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	55,64	50,00	-10,14 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,12	1,20	+7,14 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

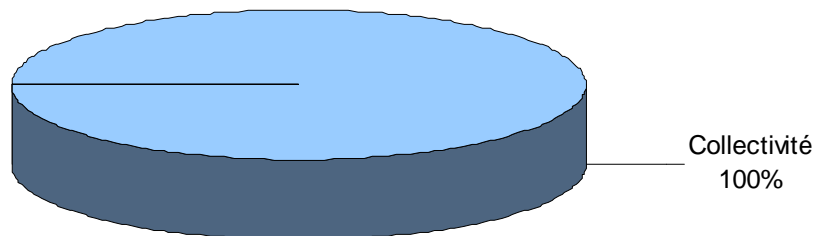
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2009	1 ^{er} jan 2010	Variation
Collectivité	190,04	194,00	+2,08 %
Total [€ TTC]	190,04	194,00	+2,08 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,08 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,62 €/m³

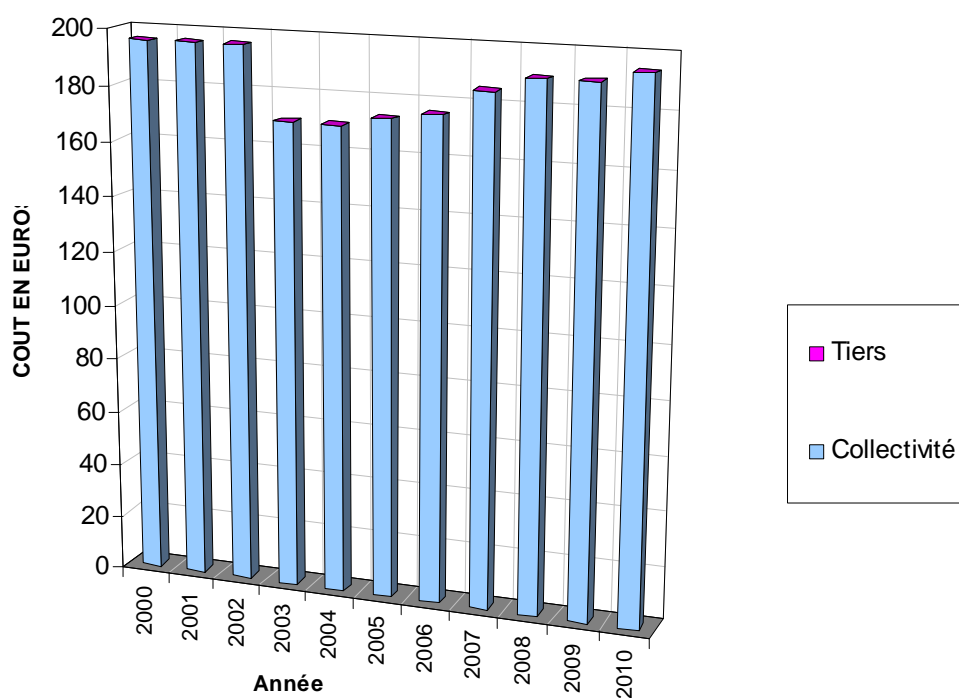
Répartition au 1er janvier 2010



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2000

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2000	195,90	0,00	195,90
2001	196,02	0,00	196,02
2002	196,02	0,00	196,02
2003	170,00	0,00	170,00
2004	170,00	0,00	170,00
2005	173,40	0,00	173,40
2006	175,82	0,00	175,82
2007	184,82	0,00	184,82
2008	190,04	0,00	190,04
2009	190,04	0,00	190,04
2010	194,00	0,00	194,00



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2009	1 ^{er} jan 2010	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	55,64	50,00	-10,14 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,12	1,20	+7,14 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,17	0,18	+5,88 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

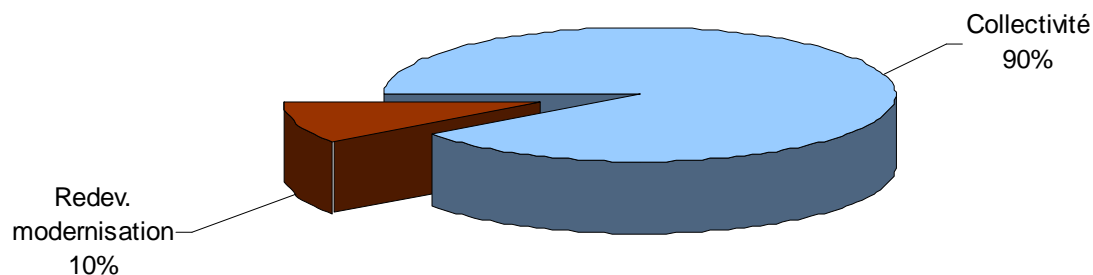
	1 ^{er} jan 2009	1 ^{er} jan 2010	Variation
Collectivité	190,04	194,00	+2,08 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	20,40	21,60	+5,88 %
Total [€ TTC]	210,44	215,60	+2,45 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,08 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,80 €/m³

Répartition au 1er janvier 2010



■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

- *Recettes de la collectivité*

	2008	2009	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	36 835,93 €	41 196,02 €	+11,84 %
dont abonnements	14 508,73 €	14 764,02 €	+1,76 %
Régularisations (+/-)	122,67 €	- 823,22 €	-771,09 %
Total recettes liées à la facturation des abonnés	36 958,60 €	40 372,80 €	+9,24 %
Autres recettes			
Prime de l'Agence de l'Eau	2 519,00 €		
Total des recettes	39 477,60 €	40 372,80 €	

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	0	
→	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	10	10
	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	0
	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;	10	0
	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;	10	0
	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;	10	0
	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;	10	0
	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;	10	0
	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;	10	0
	existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;	10	0
	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	0
	TOTAL	100	10

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale - arrêté ministériel du 22 juin 2007

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

■ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

■ CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2009
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions du budget général
Extension du réseau	3 069 €	0 €	0 €

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2009 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2008	2009
Encours de la dette au 31 décembre	420 000,00 €	392 000,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €	36 192,80 €
dont en intérêts	0,00 €	8 192,80 €
dont en capital	0,00 €	28 000,00 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2006	2007	2008	2009
Montant de la dotation aux amortissements	0,00 €	13 747,51 €	13 747,51 €	13 750,00 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2008	2009
montants des abandons de créance	366,00 €	614,32 €
dont part délégataire		
dont part collectivité	366,00 €	614,32 €
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité		
dont part délégataire		
dont part collectivité		

■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³.

■ **PRIX GLOBAL : LASSY**

Eau potable	Collectivité : SYNDICAT DES EAUX DE LA FORET DE PAIMPONT, affermage du 01/01/2006 avec la société SAUR, Tarif domestique : du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : LASSY, Prestation de services du 01/01/2009 avec la société STGS, Tarif domestique : de la commune

**Prix global eau potable + assainissement collectif
pour un abonné consommant 120 m³**

	1er jan 2009	1er jan 2010	évolution
Part de l'exploitant du service d'eau potable de l'assainissement collectif	174,47 € 0,00 €	172,44 € 0,00 €	-1,16 %
Part de la collectivité pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	108,35 € 190,04 €	108,35 € 194,00 €	0,0 % 2,08 %
Agence de l'eau Redevance de pollution domestique Redevance de modernisation des réseaux de collecte	34,80 € 20,40 €	36,00 € 21,60 €	+3,45 % +5,88 %
Autre tiers pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	17,32 € 0,00 €	19,72 € 0,00 €	+13,8 %
TVA pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	18,42 € 0,00 €	18,51 € 0,00 €	+0,47%
Total TTC pour le service d'eau potable pour l'assainissement collectif	353,36 € 210,44 €	355,02 € 215,60 €	+0,47 % +2,45 %
TOTAL TTC GLOBAL	563,80 €	570,62 €	+1,21 %